

Position sur le Royaume-Uni et l'Europe

Pour les entreprises françaises, l'exigence européenne est double : assurer un espace de sécurité aux citoyens, contribuer à bâtir une zone de prospérité, fondée sur la compétitivité des entreprises dans un monde devenu de plus en plus ouvert. C'est dans cette perspective que le MEDEF, et en concertation étroite avec ses homologues européens, souhaite aborder le débat actuel sur la place du Royaume-Uni en Europe.

Le Royaume-Uni organisera un référendum sur son maintien dans l'Union européenne, avant la fin 2017 et sans doute dès l'été 2016. Par sa nature même, cet évènement est sans équivalent¹ dans l'histoire européenne. Par la place, le poids et l'influence des Britanniques dans l'ensemble européen, un vote négatif remettrait profondément en cause l'Europe telle qu'elle existe aujourd'hui.

La consultation électorale à venir est précédée d'une discussion entre le gouvernement britannique et ses partenaires européens sur la base de quatre demandes exprimées par David Cameron : sur la compétitivité, sur la souveraineté britannique, sur la relation entre les pays de la zone euro et les autres, sur l'immigration. Aucune de ces questions n'est illégitime. Les réponses qui seront données peuvent être de nature à dissiper des ambiguïtés et des peurs de l'opinion. En tout état de cause, elles conduisent les Européens à devoir se prononcer clairement sur des sujets majeurs sur lesquels ils n'ont pas toujours pu ou voulu se déterminer.

La décision finale appartiendra au seul peuple britannique. Cependant, les conséquences d'un Brexit peuvent être lourdes pour l'Union européenne dans son ensemble et pour chacun des pays de l'Union, et en tout premier lieu pour la croissance et la création d'emploi sur le territoire européen. Dès lors, parce que ce dossier les concerne directement, les entrepreneurs français ont le devoir de s'exprimer.

Le souhait du MEDEF est double :

-que le Royaume-Uni puisse continuer à participer au projet européen parce que chacun des deux partenaires a à y gagner pour saisir ensemble les opportunités d'un monde en pleine mutation. Cet engagement commun est d'autant plus nécessaire, que tous les pays de l'Union ont à faire face ensemble, sur leurs frontières extérieures comme sur leur propre territoire, à des tensions inédites et dangereuses : les attaques terroristes, les flux d'immigration massifs, les replis identitaires, la montée des extrêmes, les tensions xénophobes ...

-que les Européens saisissent dès maintenant l'opportunité créée par le débat britannique pour changer ce qui ne marche pas : d'une part, bâtir une Europe meilleure à vingt-huit, où soient assurées les conditions d'une concurrence équitable dans un marché intérieur respectueux de la libre circulation des personnes, des produits, des services et des capitaux et s'engager résolument, d'autre part, dans un approfondissement de la convergence politique, économique, financière, fiscale et sociale des pays de la zone euro.

¹ En juin 1975, le gouvernement Harold Wilson avait organisé un référendum sur la toute récente appartenance du Royaume-Uni à la CEE (janvier 1973). Le oui l'avait emporté à 67% (avec un taux de participation de 64,5%)

1- Le Royaume-Uni est un acteur majeur pour la prospérité et la stabilité du continent européen

Depuis son adhésion au Marché Commun en 1973, le Royaume-Uni s'est toujours manifesté comme un acteur clé de l'Europe. Sa puissance économique², militaire et diplomatique a permis de renforcer le poids et la crédibilité internationale de l'ensemble européen. L'intrication de l'économie britannique avec le continent est sans cesse plus étroite ; en 2015, 56 % de son commerce se fait à l'intérieur de l'Union européenne. Deux millions de Britanniques sont installés dans d'autres pays de l'Union et deux millions de citoyens continentaux vivent au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni est moteur dans la construction d'une politique européenne de sécurité et de défense notamment à partir du sommet de Saint-Malo de 1998. Aujourd'hui, les Britanniques ont été et sont, avec les Français, par leurs engagements sur les théâtres d'opérations extérieurs, leurs efforts budgétaires et la vitalité de leurs industries de défense, les premiers contributeurs de la sécurité de l'Union européenne³.

Le Royaume Uni a toujours placé la compétitivité des entreprises dans le marché unique européen au premier rang de ses priorités. Défense de la liberté d'entreprendre, lutte contre la bureaucratie, réduction du poids des dépenses publiques, prise en compte des études d'impact, flexibilité, liberté des échanges : sur tous ces thèmes, la voix britannique a permis à l'Europe de progresser. Le redressement spectaculaire de l'économie du Royaume-Uni, - croissance la plus élevée des pays du G7, chômage retombé à son niveau le plus bas depuis 2008- constitue une incitation forte pour les autres partenaires de l'Union à engager des réformes.

Dans l'Union, le pays a été un des promoteurs de l'élargissement et de l'intégration réussie des anciens pays du bloc de l'Est.

Face aux bouleversements du monde-révolution digitale, politique climatique, nouvel ordre économique- jamais les intérêts offensifs du Royaume-Uni et du reste de l'Europe n'ont été aussi intimement liés. Le diagnostic posé par David Cameron dès son arrivée au 10 Downing street reste vrai : si l'Europe ne réagissait pas collectivement pour renforcer sa compétitivité, les grands pays de l'Europe de l'Ouest étaient voués à un décrochage inexorable du classement des douze premières économies mondiales.

2- Une sortie du Royaume-Uni aurait des conséquences sensibles pour la croissance et l'emploi dans l'ensemble des vingt-huit et en particulier pour la France

La victoire du LEAVE ouvrirait une période d'incertitude sans précédent en Europe et pourrait enclencher un processus de remise en cause dans d'autres Etats, tentés par le nationalisme et le protectionnisme. L'Europe, face aux crises internes et externes qui la menacent, ne peut s'offrir une crise politique supplémentaire et risquer un affaiblissement global. Elle doit consacrer son temps et son énergie à ses grandes priorités, celles qui sont essentielles pour les citoyens : la compétitivité, l'immigration, la sécurité,

² Le Royaume-Uni représente 12% de la population européenne et 16% du PIB de l'UE28 (Eurostat 2014).

³ Les approches française et britannique sont semblables dans les organisations internationales, notamment à l'ONU (cf. crise libyenne). En 2010, deux traités dits de Lancaster House ont été signés : 1) un traité de défense et de sécurité, concernant les volets opérationnel (exercices de grande envergure en 2012, 2013 et 2014), capacitaire, de R&D et industriel (missiles) de la coopération militaire; 2) un traité spécifique relatif à des installations communes pour la coopération nucléaire. La vitalité de cette coopération dans le domaine de la défense et aussi énergie (filiales nucléaires) a été marquée lors du 33^{ème} sommet franco-britannique de janvier 2014. Enfin, un corps expéditionnaire interarmées franco-britannique (CJEF) sera en place d'ici 2016 tandis que les Britanniques apportent leur soutien logistique au Mali et en RCA.

sa place dans le monde. Au lieu de quoi, elle se verrait engagée dans un cycle de deux années presque exclusivement occupées à négocier le retrait britannique.

Les conséquences possibles d'une sortie du Royaume-Uni ont fait l'objet d'évaluations de divers instituts de recherche⁴. Elles sont lourdes. Elles concernent d'abord l'unité du pays. Quelle serait la situation faite à l'Écosse voire à l'Irlande du Nord ou au Pays de Galles si ces nations s'exprimaient majoritairement pour le STAY « contre » l'Angleterre ? En termes d'influence, le Royaume-Uni perdrait ses leviers sur la réglementation et sur les négociations internationales (climat, commerce, réglementations financières internationales).⁵ Sur le plan économique, les chiffres fluctuent entre 0,6% et 3,1% quant à un recul potentiel du PIB réel britannique. En réalité nul ne peut prédire la nature et l'ampleur des effets du LEAVE. Et c'est bien dans cette incertitude que réside le plus grand risque pour le pays et pour les investisseurs. Les entreprises britanniques ont fait part des menaces potentielles pour leur activité : difficultés accrues pour le recrutement de travailleurs européens qualifiés, renégociation nécessaire d'un accord de libre-échange avec l'UE (en cas de sortie, le Royaume-Uni perdrait *ipso facto* le bénéfice des 200 accords commerciaux conclus par l'UE), défiance d'investisseurs internationaux, difficulté plus grande pour la City à peser sur les dossiers européens qui la concernent au premier chef, période d'incertitude prolongée avec la longue négociation juridique du retrait telle que la prévoient les traités.

En cas de Brexit, les citoyens britanniques perdraient la citoyenneté européenne et les avantages qui s'y rattachent (droit de circuler et de séjourner, de travailler et d'étudier, sur le territoire des autres pays membres, droit de vote, droit aux prestations...)

Les entreprises britanniques⁶ interrogées ont, pour leur part, souligné les avantages positifs qu'elles retirent de la participation britannique à l'Union : avec le marché unique (plébiscité à 69%), le Commerce (56 %) mais aussi pour le secteur des transports (36%) et pour la R&D (33%). La CBI (patronat britannique) a recensé chez près des deux tiers de ses membres un soutien explicite au STAY. Ce soutien s'est plus fortement exprimé encore au début 2016 avec des prises de parole de nombreux chefs d'entreprise britanniques.

-L'impact économique négatif serait considérable pour le Royaume-Uni mais aussi probablement pour les autres économies européennes. Un revenu réel plus faible au Royaume-Uni signifierait une demande de biens et services en déclin, donc une chute des importations. Cela se traduirait pour les partenaires commerciaux par une diminution des exportations et donc de la production. Néanmoins, ces pertes de production varient en fonction du scénario de sortie, des pays et des industries et des études. Ainsi, selon *Bertelsmann Stiftung*, l'Irlande, le Luxembourg, la Belgique, la Suède, Chypre et Malte devraient être les plus affectés. Alors que selon *Global Counsel*, les Pays-Bas, l'Irlande, Chypre, le Portugal, la Grèce et Malte sont les pays les plus exposés.

Pour les entreprises françaises, les préoccupations sont doubles :

-d'une part, les entreprises françaises implantées ou actives Outre-Manche sont particulièrement concernées, tous secteurs confondus⁷. Le Royaume-Uni est le premier pays européen d'implantation des

⁴ En particulier *Bertelsmann Stiftung, Open Europe Think Tank, Center for Financial Studies.*

⁵ L'article 50-4 du Traité prévoit que les ministres, diplomates et fonctionnaires du pays sortant sont immédiatement exclus des représentations de l'UE appelées à négocier l'accord de retrait.

⁶ Sondage IOD auprès de 1259 entreprises

⁷ Les entreprises françaises sont impliquées dans des projets d'infrastructures de grande visibilité : ainsi la construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires à Hinkley Point par EDF (16 mds £). Areva, Airbus et Alstom sont parmi les grands investisseurs français. Saint-Gobain compte 17 000 employés au Royaume-Uni et en Irlande, Véolia 14 000. Michelin, Thalès, EDF sont des acteurs majeurs de l'économie britannique.

entreprises françaises pour le nombre d'employés (360 000) et pour le nombre de filiales présentes (3000), et le second en Europe (derrière l'Allemagne) pour le chiffre d'affaires réalisé (113 Md€). Réciproquement, le Royaume-Uni se trouve au cinquième rang pour les implantations d'entreprises étrangères en France, avec 1 836 filiales britanniques employant 168 400 personnes pour un chiffre d'affaires de 80,4 Md€.

La France a exporté 28,8 Mds d'euros en biens et 14,2 en services en 2013 (2% du PIB). Les liens financiers sont forts avec des emprunts à des banques britanniques pour un montant de 343 mds d'euros (16% du PIB)⁸.

-d'autre part, le Royaume-Uni représente, de loin, le premier excédent bilatéral de la France. Les adhérents du MEDEF mentionnent tout particulièrement les risques pour les secteurs exportateurs d'un Royaume-Uni qui se verrait contraint de renégocier ses tarifs douaniers avec l'Europe : industrie textile, vins et spiritueux, équipements, pharmacie, cosmétiques...

III-La négociation en cours avec Londres ne pourra se faire à n'importe quel prix pour les intérêts européens

Chaque pays en Europe a ses propres intérêts, issus de son histoire, de sa construction ou de son modèle social. Le Royaume-Uni a su les défendre et les promouvoir dans l'Union. Les traités d'aujourd'hui sont le fruit de compromis que toute remise en cause pourrait déséquilibrer.

David Cameron fait état de quatre demandes auprès de ses partenaires européens. Si les principes qu'elles suggèrent peuvent être, pour trois d'entre elles soutenus, chacune requiert un examen attentif. Il ne s'agit pas d'accorder au Royaume-Uni de nouveaux « opt-out » ou concessions qui ouvriraient la voie à des demandes reconventionnelles d'autres membres de l'Union. Il s'agit moins encore de créer ou d'accentuer des déséquilibres au détriment des intérêts des autres membres.

1. Compétitivité

Le Royaume-Uni souhaite réduire le fardeau que représentent les législations existantes, notamment sur les entreprises. *Cut the red tape*. Le Royaume-Uni apprécie l'accent mis par la Commission sur le soutien à la croissance économique et sur le mieux légiférer. Il apprécie les avancées sur le Marché unique numérique, l'Union des marchés de capitaux, et les accords commerciaux potentiels avec les Etats-Unis, la Chine, le Japon et l'ASEAN. Il souhaite néanmoins que davantage soit fait sur la libre circulation des capitaux, des biens et des services.

Le projet d'accord publié le 2 février par Donald Tusk répond aux attentes britanniques sur ce point en assurant que « tous les efforts seront faits pour renforcer le marché intérieur et l'adapter pour garder le rythme d'un environnement changeant », que « des étapes concrètes pour une meilleure législation » comprenant la « réduction des fardeaux administratifs et les coûts de conformité pour les opérateurs économiques » seront faites et que « l'Union européenne poursuivra une politique commerciale active et ambitieuse. »

Le MEDEF est en phase avec cette demande. Il s'agit de comprendre ce qu'elle recouvre véritablement. La Commission a certes ralenti son rythme de production législative et a entrepris un travail de

⁸ Ainsi BNP Paribas opère au Royaume-Uni ans avec 7500 employés et avec Londres comme un hub majeur pour les services aux entreprises ainsi qu'aux particuliers. Axa a plus de 10 000 salariés au Royaume-Uni.

simplification. Cependant il ne saurait être question d'abandonner des projets essentiels comme celui de l'union des marchés de capitaux. L'Union européenne est d'abord un marché de 505 millions d'habitants où la liberté de circulation doit être assurée. Il incombe à la Commission de veiller à l'égalité des conditions de concurrence entre tous les partenaires. La première exigence pour la compétitivité des entreprises en Europe –c'est-à-dire l'emploi et la croissance- est de renforcer la compétitivité-coût : baisser les charges pesant sur le travail et sur les entreprises, c'est principalement ici la responsabilité des Etats membres mais il appartient à l'Union de veiller à la mise en œuvre des règles dans des conditions loyales et équitables.et à La seconde est la compétitivité hors coût : l'Europe peut faire davantage –à condition qu'elle en ait les moyens juridiques et financiers- pour achever le marché intérieur, stimuler la R&D, assurer la diffusion du numérique, permettre la constitution d'entreprises européennes en raisonnant en termes de concurrence mondiale, et développer une politique commerciale qui défende les intérêts des entreprises européennes.

2. Gouvernance

Comment articuler la relation zone euro-reste de l'Europe dès lors que la zone euro a vocation à croître et à s'approfondir? Le Royaume-Uni craint d'être mis en minorité sur les décisions économiques par les dix-neuf membres de la zone euro. D'où la notion de justice « *fairness* » entre la zone euro et les autres membres de l'Union invoquée par les Britanniques. Cependant le Royaume-Uni considère toujours que c'est son avantage aujourd'hui de n'être pas dans la zone euro.

David Cameron « sollicite donc des principes légalement contraignants » qui devraient inclure la reconnaissance que :

- L'UE a plus d'une seule monnaie.
- Aucune entreprise ne devrait subir une discrimination ou un désavantage sur la base de la monnaie de son pays.
- L'intégrité du Marché unique doit être protégée.
- Chaque changement décidé par l'Eurozone, comme la création d'une union bancaire, doit être volontaire pour les pays non-Euro, jamais obligatoire.
- Les contribuables des pays non-Euro ne devraient jamais être financièrement responsables pour des opérations de soutien de la monnaie de l'Eurozone.
- Tout comme la stabilité financière et la supervision sont devenues des domaines de compétence-clé pour les institutions de l'Eurozone, telles que la BCE, ces compétences essentielles (stabilité financière et supervision) relèvent des institutions nationales, telles que la Banque d'Angleterre, pour les membres non-euro.
- Chaque question affectant tous les Etats-membres doit être discutée et décidée par tous les Etats membres.

Le projet d'accord publié par Donald Tusk le 2 février répond avec certaines nuances aux attentes britanniques sur ce point en assurant que « les mesures, dont l'objectif est d'approfondir l'Union économique et monétaire, seront volontaires pour les Etats membres dont la monnaie n'est pas l'euro ». Néanmoins, ces Etats « ne créeront pas d'obstacle » à cet approfondissement en échange du « respect de leurs droits et compétences ». Le projet assure également l'interdiction de discrimination sur la base de la monnaie mais « les Etats membres dont la monnaie n'est pas l'euro ne devront pas entraver la mise en œuvre des actes législatifs directement liés au fonctionnement de la zone euro. » Les lois de l'Union sur l'Union bancaire s'appliqueront uniquement aux institutions situées dans les Etats utilisant l'euro. De plus, les mesures de sauvegarde la stabilité financière de la zone euro « n'impliqueront pas la responsabilité financière des Etats membres dont la monnaie n'est pas l'euro ». La mise en œuvre de mesures pour préserver la stabilité financière des Etats membres non-euro est sous la responsabilité de leurs propres

autorités. Enfin, comme c'est le cas aujourd'hui, les réunions informelles de l'Euro groupe devront respecter les pouvoirs du Conseil tels que définis par le traité. En clair, les votes n'ont lieu que dans le cadre du Conseil à Vingt-huit, en présence de ceux qui n'ont pas de droit de vote. Les délibérations informelles de l'Eurogroupe continueront à ne pas intégrer le Royaume-Uni.

Pour le MEDEF, il est essentiel que les avantages et conditions de participation à la zone euro soient négociés exclusivement au niveau de la zone euro et de ses participants. Nul pays hors de la zone ne saurait avoir un droit de veto sur les avancées de l'euro, comme sur toute initiative qui pourrait permettre de faire progresser l'intégration de la zone euro. La constitution d'une union bancaire ne peut se poursuivre au détriment des banques européennes non britanniques. Les propositions du projet d'accord Tusk sont sur ce point très contestables : en ce qu'elles semblent nier toute règle commune aux Vingt-Huit sur le prudentiel alors même que l'EBA (l'Autorité bancaire européenne) a été créé pour cela et en ce qu'elles semblent interdire toute possibilité pour l'UE 28 de « superviser ou résoudre les institutions financières ou les marchés » ce qui interdirait de fait une supervision européenne des chambres de compensations de Londres qui maîtrisent la majorité des transactions en euros ! La place de Londres, dès lors que ce pays fait partie de l'Union, doit respecter et mettre en œuvre l'ensemble de la réglementation financière passée et à venir. Le principe de réciprocité doit être mis en place pour toute initiative liée aux monnaies.

Le sujet majeur pour les entreprises françaises demeure celui de l'approfondissement de la zone euro, dans toutes ses dimensions.

3. Souveraineté

David Cameron fait trois propositions dans ce domaine :

- La suppression de la mention « l'union sans cesse plus étroite » dans les traités de manière formelle, légalement contraignante et irréversible.
- Le renforcement du pouvoir des Parlements nationaux en introduisant un arrangement qui permette à un groupe de Parlement nationaux agissant ensemble de stopper des propositions législatives non-désirées.
- L'engagement de l'UE à la subsidiarité doit être pleinement mis en œuvre avec des propositions claires pour y parvenir.

Le Royaume-Uni veut aussi la confirmation que les institutions européennes respecteront entièrement les Protocoles Justice et Affaires intérieures quant à toutes les propositions futures sur les questions de justice et d'affaires intérieures, en particulier pour préserver la capacité du Royaume-Uni de choisir d'y participer ou non.

Le projet d'accord publié par Donald Tusk répond partiellement aux attentes britanniques sur ce point en assurant que « l'union toujours plus étroite » vise à promouvoir la confiance et la compréhension entre les peuples et n'est « pas équivalente à un objectif d'intégration politique. » Le texte précisé également que le Royaume-Uni « n'est pas engagé à approfondir son intégration politique ». Cette notion sera intégrée dans la prochaine révision des Traités. La mention « union toujours plus étroite » ne sera donc pas supprimée. Si 55% des Parlements nationaux estiment qu'un projet de loi européen, publié dans les 12 semaines précédentes, ne respecte pas la subsidiarité, un point spécifique pour une discussion approfondie sur le sujet sera ajouté à l'agenda du Conseil. Suite à la discussion, le Conseil pourra décider d'arrêter le processus législatif jusqu'à amendement du projet pour respecter les inquiétudes soulevées par les

Parlements. Enfin, le texte rappelle que « la sécurité nationale reste une compétence des seuls Etats membres ».

Le MEDEF soutient la proposition concernant la mise en œuvre de la subsidiarité. Il existe déjà dans le traité de Lisbonne une disposition permettant aux parlements nationaux de demander un réexamen des textes en débat qui ne respecteraient pas la subsidiarité. S'engager au-delà, en particulier dans une voie permettant aux parlements nationaux de bloquer un texte, serait une remise en cause fondamentale de l'intégration européenne, qui ne peut être acceptée. Néanmoins, dès lors qu'une partie très importante de la législation nationale est d'origine communautaire, il est nécessaire de parvenir à une meilleure articulation entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

4. Immigration

Dans le domaine de l'immigration, le Royaume-Uni souhaite que l'Union européenne

- s'assure que, lorsqu'un nouveau pays est admis dans l'UE, la libre-circulation ne s'applique pas à ses citoyens tant que son économie ne converge pas davantage avec celle des Etats membres plus anciens.
- sévisse contre les abus à la libre-circulation avec notamment des interdictions de retourner sur le territoire, plus longues et plus dures, pour les fraudeurs et les faux mariages.
- combattre les facteurs qui poussent les migrants à venir au Royaume-Uni.

David Cameron pense que les migrants ne devraient être à même de bénéficier des prestations liées à l'exercice d'un emploi et des logements sociaux qu'au bout de quatre années de résidence. Il souhaite également empêcher les migrants originaires de l'UE de réclamer des prestations familiales et logement pour les envoyer à des membres de leur famille à l'étranger.

Le projet d'accord publié par Donald Tusk répond partiellement aux attentes britanniques sur ce point en assurant que la liberté de mouvement des travailleurs n'est pas remise en cause mais qu'« il est légitime de prendre en compte [les différences de rémunération et de protection sociale accordées par les pays qui peuvent attirer les travailleurs] et de fournir, au niveau de l'Union européenne et au niveau national, et sans créer de discrimination directe ou indirecte injustifiée », des mesures évitant ou limitant les flux de travailleurs d'une ampleur telle qu'ils ont un effet négatif aussi bien sur les Etats membres d'origine que sur ceux de destination. » Ces mesures seront discutées ultérieurement.

La libre circulation des travailleurs est un principe européen fondamental, au même titre que le principe de non-discrimination. Ceux-ci ne peuvent être remis en cause de façon unilatérale. La proposition concernant une possible restriction des droits des citoyens européens n'est pas acceptable, ni pour le Royaume-Uni, ni pour aucun autre pays membre de l'Union. Le sujet de la fraude et de la lutte contre le travail illégal est en revanche une priorité. Le MEDEF a pris position pour l'amélioration de la mise en œuvre de la directive sur le détachement des travailleurs

4- Aujourd'hui, l'urgence est à la refondation de l'Europe, autour du socle de l'euro, sur des bases démocratiques renforcées.

Le débat porté par les Britanniques intervient au moment où l'Union européenne apparaît figée et en panne d'initiatives pour avancer, alors que le monde est en mouvement. Ni l'Afrique en pleine expansion et riche de potentiels pour les entreprises européennes, ni la Chine qui veut se voir reconnaître le statut d'économie de marché, ni les Etats-Unis qui négocient le TTIP, ni aucune des puissances du globe engagées dans une compétition mondiale n'attendent l'Europe. Les rapports des « quatre » puis des « cinq présidents⁹ » qui se succèdent indiquent les directions à suivre mais ne portent ni ambition politique, ni sens de l'urgence. Le processus de convergence économique entre les pays, malgré la mise en œuvre du « semestre européen » semble se ralentir. Dans le même temps, il se produit, dans chacun des pays de l'Union, des remises en causes nationales profondes portées par les populismes à l'extrême-droite comme à l'extrême-gauche et animées de sentiments xénophobes. Tout cela menace l'intégrité de l'Union européenne et la compétitivité de l'ensemble de la zone.

Dès lors, le MEDEF appelle à une initiative politique originale dont la France et l'Allemagne doivent être les porteurs au sein de la zone euro et comportant à la fois un calendrier et un engagement :

- d'assurer un processus de convergence assumé des économies qui reposerait à la fois sur la poursuite coordonnée de réformes structurelles au sein des Etats de la zone mais aussi sur un rapprochement programmé des systèmes sociaux et fiscaux

- de mettre en place, pour assurer cette convergence, une gouvernance économique européenne, assise sur des fondations démocratiques, c'est-à-dire une participation du Parlement

- d'organiser une capacité budgétaire pour la zone euro pour à la fois appuyer les investissements d'avenir mais aussi compenser les déséquilibres au sein de la zone et ainsi avancer vers une union économique.

Ces moyens sont au service d'une seule ambition : renforcer le potentiel de croissance de la zone euro, c'est-à-dire la capacité à créer des emplois et des activités sur le territoire européen et donner aux citoyens des pays européens confiance en eux-mêmes et confiance en l'avenir.

⁹ Les cinq présidents - le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avec le président du sommet de la zone euro, Donald Tusk, le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, et le président du Parlement européen, Martin Schulz - ont présenté en juin 2015 des propositions pour approfondir l'Union économique et monétaire (UEM) à partir du 1er juillet 2015 et la parachever en 2025 au plus tard. Sous la présidence Barroso, un rapport similaire dit « des quatre présidents » avait été présenté.